

# Le centre- commercial stoppé à Saint- François

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

29 avril 2016



Le tribunal administratif a annulé le permis de construire qui aurait permis au groupe Hayot de réaliser sur plus de 2 500 m<sup>2</sup>, un centre commercial à Saint-François. Ce n'est pas la première fois que l'implantation d'une grande surface commerciale provoque quelques remous en Guadeloupe. L'exemple le plus proche dans le temps, et qui n'a pas fini de susciter des crispations, est le projet de Valkanaërs à Gourbeyre. L'implantation de Milénis aux Abymes avait lui aussi entraîné quelques réactions outrées. Aujourd'hui, très peu de gens se souviennent que la construction de ce centre commercial avait fait débat. Cela veut-il dire que les promoteurs de ce type de projets arrivent toujours à leurs fins ? Si oui en vertu de quoi ? Les opposants systématiques aux opérations de cette nature se contentent souvent de répondre à la deuxième question pour expliquer leur conviction quant à l'issue qu'ils croient inéluctables, de desseins commerciaux ambitieux. Ils avancent la puissance, l'argent, le bras long...

Ce serait naïf de croire que tout cela n'existe pas. Chacun tire profit de ses arguments, de ses forces et de ses réseaux. Ce sont des atouts non négligeables. Ils peuvent fortement aider. Sauf qu'il existe des règles, des lois, des procédures que personne ne peut enfreindre. Même en possédant tout l'or et les meilleurs appuis du monde. En l'occurrence, le cas de ce permis de construire délivré par la commune de Saint-François et annulé par le tribunal administratif de Basse-Terre, démontre que les lois existent, que les règles jouent. Et surtout, ceux qui sont en charge de les faire respecter s'acquittent de leur tâche et remplissent leur rôle. Au-delà du cas particulier de ce centre commercial de Saint-François pour l'heure en suspens, cette affaire est l'occasion de poser plusieurs problèmes.

D'abord celui de la densité des équipements commerciaux en matière de grande distribution en Guadeloupe. À comptabiliser le nombre d'enseignes sur tout le territoire, y compris parfois dans les sections les plus isolées, il n'est pas sûr du tout que la Guadeloupe soit sous-équipée en commerces d'alimentation. Seule évidence, les petits lolos qui ouvraient jusqu'à plus d'heure tous les jours, ont pratiquement disparu. Au bénéfice de petites structures, toutes contrôlées par de grands groupes. Ces derniers se font une concurrence sans merci. Dans un pays où les monopoles larvés sont organisés au détriment des consommateurs et selon le principe de l'exclusivité, les Guadeloupéens devraient plutôt se réjouir.

Ensuite il est dommage de constater que l'apparition de centres commerciaux à la périphérie de Pointe-à-Pitre a fortement contribué à paupériser son centre-ville. C'est le progrès, disent certains. La plupart des villes du monde occidental et même d'ailleurs, n'ont pas échappé à cette tendance. Sauf que nous avons par conséquent, le devoir d'être moderne jusqu'au bout. Ailleurs, pendant que les centres commerciaux fleurissaient, les moyens de transport rapides, modernes et pas chers étaient en même temps décuplés. En Guadeloupe, le transport public s'est plutôt dégradé. Ceux qui n'ont pas de voiture individuelle sont de fait, nombreux à être exclus des centres commerciaux. Les transports en commun ne circulent toujours pas le samedi après-midi ni au-delà de 19 heures en semaine.

Enfin, les maires qui ont pour souci légitime de développer leur territoire devraient tout de même y regarder à deux fois. La course aux centres commerciaux gigantesques n'a plus bonne presse. Les États-Unis qui ont poussé le système à son paroxysme en érigeant sous le nom de " mall " des concentrations de commerces dont personne ne pouvait faire le tour en un jour, en sont revenus eux aussi. Beaucoup de " mall " sont aujourd'hui des friches. Cela peut faire réfléchir.